

## DOCUMENT N° 55

### Résolution sur la présence de la langue française à l'Organisation de l'unité africaine (OUA)

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

**CONSIDÉRANT** que les Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et l'AIPLF accordent une attention particulière au rayonnement de la Francophonie dans le monde,

**RAPPELANT** les résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'AIPLF et par les Sommets francophones sur la situation de la langue française dans les organisations internationales,

**CONSIDÉRANT** l'importance de la langue française en Afrique où elle est une des langues les plus parlées,

**SALUANT** les initiatives prises par le Secrétaire général de l'OUA visant à encourager la promotion et le rayonnement de la langue française au sein de l'organisation,

**CONSIDÉRANT** que la mise en oeuvre des objectifs de l'AIPLF, dans le contexte particulier de la région Afrique, renvoie à l'obligation de nouer des relations étroites et multiformes avec toutes les institutions africaines,

**DEMANDE** aux gouvernements et aux parlements africains francophones de prendre des initiatives en vue :

- de continuer à renforcer les activités entreprises dans le domaine de l'apprentissage et de l'utilisation du français au sein du Secrétariat général de l'OUA,
- de promouvoir une politique de présence francophone à l'OUA, notamment par l'action des ambassadeurs francophones et des associations des fonctionnaires dans les domaines culturel, social et éducatif,

**RÉITÈRE** en ce qui concerne la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU les recommandations relatives à l'usage du français dans cette organisation,

**SOUHAITE** vivement l'installation d'un bureau de l'ACCT à Addis-Abeba, à l'instar de New York et Genève,

**INVITE** l'Assemblée régionale Afrique à étudier les voies et moyens appropriés en vue de nouer des relations étroites et multiformes avec toutes les institutions africaines en général et l'OUA en particulier.